

# Jeunes en alternance, le 24 mars, aussi concerné(e)s

**La formation en alternance, quel que soit le type de contrat, a toujours été portée par la CGT.**

**Elle devrait permettre aux jeunes de mettre un pied dans le monde de l'entreprise, et à l'entreprise de se constituer « un vivier » de futurs candidats à l'embauche.**



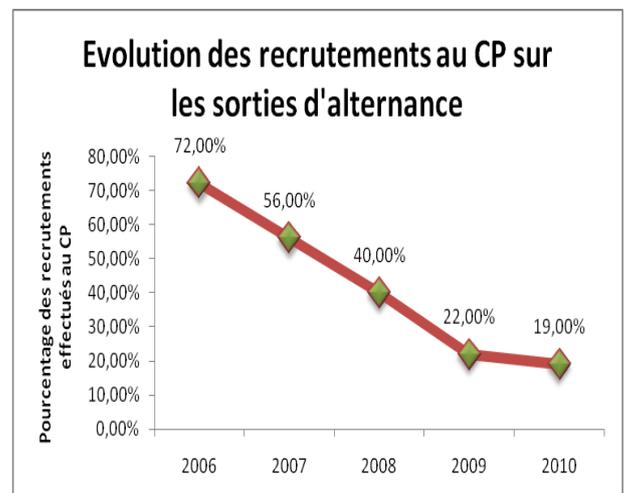
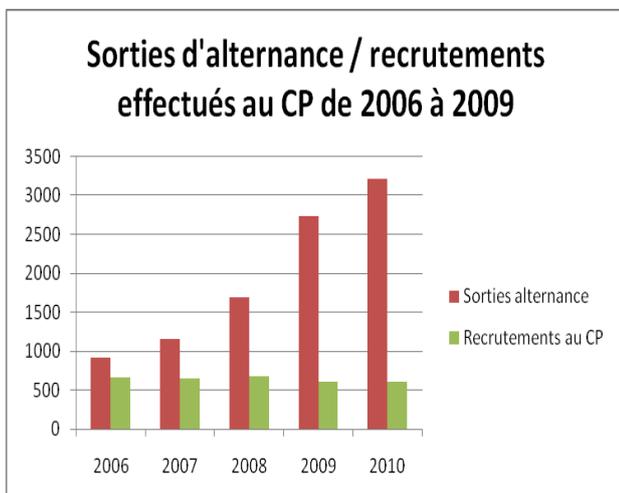
L'organisation de la formation en alternance, au sein de la SNCF, est régie par un accord d'entreprise sur la formation professionnelle signé, en outre, par la CGT.

Cet accord fixe les axes prioritaires en matière de formation, dont celui de « *contribuer à l'insertion des Jeunes en leur facilitant l'accès à la qualification et à leur intégration professionnelle* » et « *la SNCF souhaite assurer pleinement sa responsabilité sociale en leur (les jeunes) proposant un tremplin vers l'avenir* ».

C'est dans cet objectif que l'accord de 2008 prévoit que la SNCF ait comme objectif d'accueillir 3 % de l'effectif en alternance.

## Oui mais,

Si le nombre de sortie d'alternance (jeunes qui sont allés au bout du cursus) a été multiplié par près de 3,5 depuis 2006, la part de recrutement au cadre permanent a été divisée par plus de 3,5.



La SNCF, par ce biais, se sert des jeunes en alternance pour masquer le sous-effectif chronique dans certains services.

**La CGT conteste ce détournement de l'accord formation.**

Alors que l'accord prévoyait d'offrir une formation à des jeunes en adéquation avec les besoins de l'entreprise, cette dernière a détourné le sens de l'accord pour faire du chiffre et ainsi remplir l'objectif quantitatif fixé.

Cela n'est pas sans conséquence sur la formation dispensée aux jeunes et sur les conditions du tutorat.

En effet, aujourd'hui, l'alternance devient une main d'œuvre « pas chère » pour la direction.

Nombre de jeunes en alternance se retrouvent à assurer seuls une charge de travail, la tenue d'un poste, ou récupèrent des charges de travail devenues orphelines suite à réorganisation.

Les tuteurs n'arrivent, bien souvent, plus à assumer leur tutorat et leurs charges de travail dans de bonnes conditions.

Les réorganisations successives ont aussi des conséquences néfastes sur les alternants et la qualité de la formation qui leur est dispensée.

Que devient le jeune quand le poste du tuteur est supprimé ou quand le service dans lequel il est, est réorganisé ?

Bien souvent, il se retrouve seul, livré à lui-même dans l'attente de la nomination d'un nouveau tuteur.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'un certain nombre de jeunes jettent l'éponge avant la fin de leur cursus, voire échouent à l'examen final.

La « palme » revient au Fret avec un taux d'échec supérieur à 50 % en 2009 !

## **Revendications CGT :**

L'alternance, partie intégrante de la formation professionnelle, est un droit à faire respecter pour l'avenir des jeunes dans l'entreprise.

L'accueil d'un nombre important de jeunes alternant(e)s à la SNCF ne doit pas servir à combler les déficits d'effectifs mais doit être un tremplin pour intégrer le monde du travail.

La période passée en alternance au sein de la SNCF doit être mise à profit pour former et non pour assurer une charge de travail

Tout(e) jeune alternant(e) doit se voir proposer, en fin de cycle, une embauche au cadre permanent.

En cas d'échec à l'examen final, une proposition d'embauche à un niveau inférieur doit être faite. La direction devant, par la suite, favoriser l'obtention du diplôme visé dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience ou des Acquis Professionnels.

La CGT n'a de cesse, que ce soit dans les Comités de Suivi de l'accord formation ou dans les Instances Représentatives du Personnel (CE, DP, CHSCT) de défendre les droits des alternant(e)s à une réelle formation et de rappeler à la Direction de la SNCF ses obligations.

## **Le 24 mars 2011 auront lieu les élections professionnelles à la SNCF.**

Toutes les cheminotes, tous les cheminots, tous les salariés ou considérés comme tel présents depuis 3 mois dans l'entreprise sont invités à se rendre aux urnes pour élire leurs Représentants du Personnel (CE et DP).

**Les jeunes en alternance ont eux aussi leur mot à dire et ont le droit de voter le 24 mars 2011.**

2011 sera aussi l'année de rediscussions de l'accord formation.

**Voter CGT le 24 mars, c'est donner plus de poids à la négociation pour une formation au service des salariés et favoriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail.**

**Encore plus forts,  
le 24 mars 2011**

